LES OUVRIERS DES CHEMINS DE FER DE L'ETAT BELGE

On sait que les ouvriers de nos ateliers de constructions des chemins de fer refusent de travailler pour nos ennemis. Ce qui permet aux ouvriers de continuer leur résistance, c'est qu'ils reçoivent des secours suffisants pour faire vivre leur famille.

Le chômage des travailleurs belges gêne considérablement le gouvernement allemand. Dans les environs de l'atelier de Luttre, les Allemands, après avoir épuisé tous les moyens de séduction et d'intimidation pour amener les mécaniciens à travailler pour eux, employent maintenant des expédients bizarres. Voici le texte d'une affiche placardée à Pont-à-Celles.

Commune de Pont à Celles

Avis

Par ordre de l'autorité militaire allemande, le conseil communal de Pont à Celles porte à la connaissance des ouvriers des ateliers de l'Etat les conditions générales de travail offertes par l'autorité allemande:

1° Les travaux effectués à l'atelier serviront uniquement à la réparation du matériel destiné au transport des voyageurs et marchandises belges.

2° L'administration communale tiendra note des noms des ouvriers et couvrira leur responsabilité vis-à-vis de l'Etat belge en certifiant qu'ils ont cédé à la force, comme il l'est constaté dès maintenant.

3° En général, les salaires payés selon les capacités des ouvriers seront plus élevés qu'anciennement afin de permettre aux ouvriers de s'assurer à leurs frais contre les maladies. Toutefois l'administration allemande prend à sa charge les dépenses médicales et pharmaceutiques en cas d'accidents et, en cas d'incapacité de travail, elle admet le principe du paiement d'indemnité comme il est d'usage en Allemagne.

4° Si ces conditions sont acceptées par les ouvriers, les prisonniers seront immédiatement libérés, les habitants seront exempts de donner le logement, le feu et la lumière à 300 nouveaux ouvriers allemands et d'héberger 140 uhlans et leurs chevaux.

5° Le paiement des secours aux ouvriers de l'Etat qui ne seront pas requis sera assuré par l'autorité allemande.

Le conseil communal:
Présents: MM. Francotte, bourgmestre; Goovaerts et Loir, échevins; Lacroix, Delannoy, Terasse, Hanon, Rousseau, membres.

Examinons cette affiche, point par point, et faisons remarquer tout d'abord qu'elle est éditée "par ordre de l'autorité militaire allemande".

1° A qui les Allemands feront-ils accroire qu'ils se priveront d'employer pour leurs troupes les locomotives et les wagons réparés à l'atelier de Luttre.

2° Ce serait un jeu de déclarer que les ouvriers ont cédé à la force, car on se demande en vain quelle force nos ennemis pourraient employer dans un cas tel que celui-ci.

3° Comme prime de trahison, les Allemands offrent une augmentation de salaire; toutefois ils ont soin de cacher cette prime sous les dehors d'une assurance contre les maladies; mais ce n'est qu'un prétexte, puisqu'ils ajoutent tout aussitôt qu'ils prennent à leur charge les frais de maladie.

4° On essaye d'un peu de chantage. Si les ouvriers n'acceptent pas, ils devront fournir le logement à leurs supplanteurs allemands, et même à des uhlans et à leurs montures; mais s'ils consentent à trahir leur patrie, les prisonniers seront libérés.

5° Les secours seront alors payés par les Allemands aux ouvriers non utilisés.

*
* *

Que sont les prisonniers dont il est question au 4° ?

Lorsque les Allemands durent constater, au début d'avril, l'inanité de leurs efforts pour vaincre la résistance des ouvriers, ils passèrent leur mauvaise humeur sur les personnes qui distribuaient les secours aux ouvriers, et ils mirent en prison une vingtaine de notables des localités voisines de Luttre, notamment de Nivelles.

Aucun motif ne fut donné pour cet emprisonnement. Les Allemands avouent d'ailleurs qu'il ne s'agit que d'une arrestation de sécurité, dont le but est simplement d'empêcher que ces personnes continuent à exercer une influence qui déplaît aux autorités. Ils disent aussi que ce n'est ni le pouvoir civil, ni le pouvoir militaire qui a ordonné l'incarcération. Mais quel est alors ce pouvoir occulte, indépendant des autorités reconnues? Il est remarquable que l'autorité militaire n'est intervenue que pour faire coffrer les notables, qui peut agir pour amener leur libération.

En vente 0.10 fr.